



Spoliation d'heritage et abus de propriete

Par **rosalie**, le **04/08/2012** à **21:39**

Bonjour, notre pere est decede le 4 juillet , mon frere a depouille notre pere par de fausse fact et de nombreux cheques , donc cptes bancaires a ZERO , de plus il detient la seule et unique clef de la maison , donc ns ne pouvons meme plus acceder au courrier a remettre au notaire pr la succession factures etc.. que devons nous faire . SCELLER ou comment
merci pr votre aide

Par **trichat**, le **04/08/2012** à **22:08**

Bonjour, Votre frère habite-t-il la maison? Si oui, c'est normal qu'il ait la clef. Si non, vous pouvez faire apposer les scellés sur la maison. La demande est à faire au greffe du tribunal d'instance du lieu d'ouverture de la succession (articles 1304, 1305 du code de procédure civile). Concernant le courrier, il suffit de faire un changement d'adresse à la poste. Si vous soupçonnez votre frère de détournement d'héritage, il faut vous rapprocher au plus vite d'un avocat qui vous donnera la démarche pour engager une procédure. Cordialement.